

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER UT-R20**

Date de révision: 25.10.2017

Code du produit: 00156-0028

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP HARDENER UT-R20

**Art.-No.**

525 1005, 525 1036, 525 1043, 525 1046, 525 1047, 525 1048

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de réticulation

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: REMA TIP TOP AG  
Rue: Gruber Strasse 65  
Lieu: D-85586 Poing  
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 100  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4  
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2  
Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1  
Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1  
Cancérogénicité: Carc. 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2  
Mentions de danger:  
Nocif par inhalation.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Dichlorométhane  
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane  
Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues



**Fiche de données de sécurité**

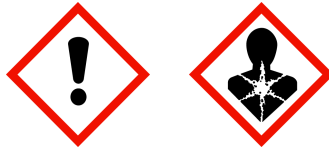
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER UT-R20**

Date de révision: 25.10.2017

Code du produit: 00156-0028

Page 2 de 11

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence**

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Réservé aux utilisateurs professionnels
--------	---

**2.3. Autres dangers**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Préparation avec isocyanates et dichlorométhane



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER UT-R20**

Date de révision: 25.10.2017

Code du produit: 00156-0028

Page 3 de 11

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
75-09-2	Dichlorométhane			60 - 85 %
	200-838-9	602-004-00-3	01-2119480404-41	
	Carc. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H351 H315 H319 H336			
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane			10 - 20 %
	202-966-0	615-005-00-9	01-2119457014-47	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
9016-87-9	Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues			10 - 20 %
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.
- Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**Après inhalation**

- Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.
- Conduire chez le médecin.

**Après contact avec la peau**

- Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.
- Consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

- Enlever les lentilles de contact.
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

- Ne pas faire vomir.
- Appeler aussitôt un médecin.
- Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.
- Attention. Risque d'aspiration.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Susceptible de provoquer le cancer.
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Provoque une irritation cutanée.
- Peut irriter les voies respiratoires.
- Peut provoquer une allergie cutanée.
- Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP HARDENER UT-R20

Date de révision: 25.10.2017

Code du produit: 00156-0028

Page 4 de 11

Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Nocif par inhalation.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

Chlore et traces de phosgène.

Gaz chlorhydrique

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

Acide cyanhydrique (HCN)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

#### **Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP HARDENER UT-R20

Date de révision: 25.10.2017

Code du produit: 00156-0028

Page 5 de 11

Ne pas inhaler les vapeurs.  
Evacuation locale.  
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

#### Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.  
Eviter les températures supérieures à 40°C.

##### Indications concernant le stockage en commun

Une réaction exothermique avec:  
Alcool, amines, Les métaux alcalins., Des acides et des bases.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de réticulation

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	0,01	0,1		VME (8 h)	
		0,02	0,2		VLE (15 min)	
75-09-2	Dichlorométhane	50	178		VME (8 h)	
		100	356		VLE (15 min)	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

##### Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

##### Protection des mains

Protection contre les projections:  
Gants protecteurs à résistance chimique en viton, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 120 minutes, par exemple gant protecteur < Vitoject 890 > de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).  
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP HARDENER UT-R20

Date de révision: 25.10.2017

Code du produit: 00156-0028

Page 6 de 11

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

#### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type AX) (EN 14387).

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Ambrée
Odeur:	Caractéristique

#### Testé selon la méthode

#### Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	n.d.
Point d'éclair:	> 61 °C
Limite inférieure d'explosivité:	n.d.
Limite supérieure d'explosivité:	n.d.
Température d'inflammation:	n.d.
Température de décomposition:	> 120 °C
Pression de vapeur: (à 20 °C)	4,53 hPa
Densité (à 20 °C):	1,26 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	Réagit avec l'eau

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides forts et les alcalis.  
Réagit au contact des métaux alcalins.

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.  
La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

### 10.5. Matières incompatibles

Eau, Les métaux alcalins., Amines, Alcools, Des acides forts et des bases fortes

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Chlore et traces de phosgène.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER UT-R20**

Date de révision: 25.10.2017

Code du produit: 00156-0028

Page 7 de 11

Gaz chlorhydrique  
Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.  
Absence de données toxicologiques.

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane; Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues)  
Peut provoquer une allergie cutanée. (4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane; Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues)

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de provoquer le cancer. (Dichlorométhane; 4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane; Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues)  
Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane)  
Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Dichlorométhane)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane; Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues)

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**Expériences tirées de la pratique****Observation diverses**

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.  
Danger d'œdème pulmonaire.  
"Avec les personnes hypersensibles, des réactions comme la toux ou des troubles respiratoires peuvent apparaître même avec des concentrations méprisables d'isocyanate; pour cela, prendre soin que la pièce soit bien aérée et ventilée."

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER UT-R20**

Date de révision: 25.10.2017

Code du produit: 00156-0028

Page 8 de 11

Donnée non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pollue l'eau.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.  
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080501 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08; déchets d'isocyanates; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.  
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1593
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	DICHLOROMÉTHANE, SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1



Code de classement:	T1
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité dégagée:	E1
Catégorie de transport:	2
N° danger:	60
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER UT-R20**

Date de révision: 25.10.2017

Code du produit: 00156-0028

Page 9 de 11

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1593
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	DICHLOROMÉTHANE, SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1



Code de classement:	T1
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité dégagée:	E1

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1593
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	DICHLOROMETHANE, SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1



Marine polluant:	No
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité dégagée:	E1
EmS:	F-A, S-A

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1593
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	DICHLOROMETHANE, SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	2 L
Passenger LQ:	Y642
Quantité dégagée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	655
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	663
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER UT-R20**

Date de révision: 25.10.2017

Code du produit: 00156-0028

Page 10 de 11

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 56: 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane

Inscription 59: Dichlorométhane

2004/42/CE (COV): 73 %; 916,72 g/l

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP HARDENER UT-R20**

Date de révision: 25.10.2017

Code du produit: 00156-0028

Page 11 de 11

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

